



# Le chômage baisse-t-il ? Il suffit de regarder les chiffres...

Justement, c'est bien là qu'est le problème ! Le sentiment diffus qu'on nous truande (comme sur le pouvoir d'achat et bien d'autres choses) s'est considérablement précisé ces derniers temps. Parce qu'en mars, le refus de l'INSEE de publier ses chiffres a fait scandale, en pleine campagne électorale. Et parce que depuis quelques mois, des chercheurs et des syndicalistes se sont organisés pour présenter « *les Autres Chiffres Du Chômage* ». Le site de ce collectif ACDC<sup>(1)</sup> est une source de contre information précieuse. Et le 29 mai, des Etats Généraux ont permis de faire le point sur la question. Une occasion d'y voir un peu plus clair.

**D'**où vient ce fameux « chiffre du chômage » dont fait sans cesse état toute la presse ? Il est diffusé chaque mois par la DARES (ministère de l'emploi) sur la base des données administratives fournies par l'ANPE. Or si l'on y regarde de plus près, il est ridiculement artificiel.

Sait-on que les inscrits à l'ANPE sont répartis en 8 catégories ? Et que le chiffre publié partout, celui des « chômeurs officiels », n'est que la catégorie 1, celle des demandeurs immédiatement disponibles et à la recherche d'un CDI à temps complet ? C'est-à-dire que le malheureux qui déclare accepter à la rigueur un CDD ou un temps partiel... se retrouve en catégorie 2 ou 3 et n'est plus compté ! Celui qui a décroché dans le mois un intérim de 78 heures, non plus. Celui dont le licenciement est accompagné d'une convention de reclassement ou d'un contrat de transition est en catégorie 4 et celui qui a eu un contrat aidé (même inférieur à 78 heures), en catégorie 5 ! Il suffit donc de multiplier les formations et

parkings en tous genres pour faire baisser le fameux chiffre des chômeurs officiels par glissement dans les autres catégories. Un petit jeu qui a été largement exploité ces derniers temps.

Mais ce n'est pas tout : encore faut-il être inscrit à l'ANPE ! Or il s'agit là d'une démarche administrative qui n'a rien d'obligatoire. Le resserrement des contrôles, devenus mensuels en 2006, a multiplié les radiations (plus 75 % cette année-là). Beaucoup, découragés, ne se réinscrivent pas. D'ailleurs l'absence d'indemnisation par les Assedic (47 % des inscrits à l'ANPE en touchent) ne rend pas évident l'intérêt de s'inscrire. C'est particulièrement vrai pour les jeunes de moins de 25 ans qui n'ont même pas le RMI.

Ne sont pas non plus comptés les dispensés de recherche (à plus de 57 ans, parfois 55). Ah ! Et puis non plus les chiffres des DOM... Bref, la conclusion unanime des observateurs

sérieux de la question est que ce chiffre mensuel du chômage est une vaste mystification, peu significative et largement manipulable.

## Une autre mesure est possible

L'INSEE procède d'une toute autre façon. Elle publie une enquête trimestrielle. Celle-ci porte sur le questionnement de 70 000 personnes concernant leur situation par rapport à l'emploi, indépendamment de leur inscription à l'ANPE. Cette méthode semble beaucoup plus fiable à la plupart des chercheurs. D'autant que l'INSEE respecte la définition internationale du chômeur donnée par le BIT (Bureau International du Travail) : quelqu'un sans travail et à la recherche de tout type d'emplois, donc les catégories 1, 2 et 3 de l'ANPE.

Cette publication montre régulièrement un écart de quelques dixièmes de point avec la précédente. Mais en 2006, les écarts se sont creusés. Ainsi, le chiffre moyen de 2006 atteignait 9,5 % pour l'INSEE et 8,7 % pour l'ANPE, ce qui fait quand même 200 000 personnes... Ce bilan devait être publié en mars comme d'habitude, et il montrait une stabilité parfaite avec 2005 mais il a été « retenu », sous de fumeux prétextes techniques, et ne sera publié, après « vérification », qu'en septembre ! Bien sûr, il a quand même fui, a eu deux fois plus de retentissement et a provoqué rigolade et indignation.

Le comble, c'est que Eurostat, l'office statistique de la Communauté Européenne, en a aussi tenu compte et a publié fin mars un taux de chômage de 8,8 % pour février, conforme au



## Chômeur, quelle catégorie ?

- Catégorie 1 :** Chômeur immédiatement disponible, cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée (CDI).
- Catégorie 2 :** Chômeur immédiatement disponible, cherchant un CDI à temps partiel.
- Catégorie 3 :** Chômeur immédiatement disponible, cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier.
- Catégorie 4 :** Chômeur non immédiatement disponible, cherchant un emploi à durée déterminée (CDD) ou indéterminée (CDI), à temps plein ou partiel.
- Catégorie 5 :** Personne en activité, cherchant toutefois un autre emploi.
- Catégorie 6 :** Chômeur non immédiatement disponible (exerçant une activité supérieure à 78 h par mois), cherchant un emploi à plein temps et à durée indéterminée (CDI).
- Catégorie 7 :** Chômeur non immédiatement disponible, cherchant un emploi à durée indéterminée (CDI) et à temps partiel.
- Catégorie 8 :** Chômeur non immédiatement disponible, cherchant un emploi à durée déterminée (CDD), temporaire ou saisonnier.



BIT, alors que le gouvernement s'entêtait à publier 8,4 %, en vantant ce record historique.

### Y a-t-il un « bon » chiffre ?

Le débat est-il seulement technique, à la recherche du « vrai chiffre » du chômage ? Il faut peut-être faire attention au pari insistant de Sarkozy sur un taux de 5,5 % dans 5 ans. Il convient aussi de poser la question en termes qualitatifs.

On sait déjà qu'il y a une différence entre emploi et activité, qu'il existe de nombreuses formes d'emplois dégradés qui font qu'on peut n'être ni vraiment chômeur ni vraiment inséré dans un emploi stable et correctement rémunéré. Ce qu'il faut, c'est donc une palette d'indicateurs qui mesure non seulement l'absence totale de travail, mais les formes dégradées de précarité, d'insuffisance de revenus, de sous-emploi, voire de renoncement apparemment volontaire à l'emploi.

Les Etats Généraux du 29 mai ont ouvert cette piste, qui est en même temps un avertissement : arrêtons, même avec une intention de dénonciation, de nous focaliser sur un chiffre unique, dichotomique, qui oppose chômeurs et employés. Ce qui doit nous intéresser, c'est l'emploi lui-même, dans sa complexité. Mais il ne suffit pas d'être persuadé que le baromètre mensuel n'est qu'un gadget avec lequel on nous amuse. Il faut aussi dégager, au-delà de la recherche sociologique, le ou les chiffres dont la population puisse s'emparer pour mesurer ce qui lui arrive en matière d'emploi. ●

JEAN-FRANÇOIS QUANTIN

1) <http://acdc2007.free.fr/>  
Un site très riche en textes, débats et renseignements divers :  
[www.chomiste-land.com](http://www.chomiste-land.com)

## Etats-Généraux des chiffres du chômage et de la précarité : des propositions concrètes...

Le 29 mai, ces Etats Généraux ont réuni plus de 250 statisticiens, syndicalistes, militants associatifs à l'appel de la plupart des organisations syndicales de l'INSEE, de l'ANPE, du Ministère de l'emploi et du Centre d'Etudes de l'Emploi, ainsi que des associations de chômeurs et précaires, du collectif ACDC et la participation active du SNU-TEFI/ANPE-FSU.

Après la controverse sur les chiffres du chômage lors de la campagne présidentielle et les « errements » des directions de l'INSEE et de la DARES, l'objectif était de restaurer la crédibilité du système statistique public et de proposer de nouvelles pratiques, de reconstruire un système cohérent d'indicateurs du chômage, mais aussi de la précarité de l'emploi, du travail et du revenu.

Robert Castel a rappelé que la « pleine activité » et le « plein emploi » ne sont pas réductibles l'un à l'autre : si le chômage caractérise le non-emploi, comment apprécier la nébuleuse qui se développe autour de la précarité et du sous-emploi, plus difficile à cerner et à analyser. La précarité s'étend, s'institutionnalise même, devient une couche permanente du salariat. Le brouillage s'accroît aussi entre rétribution du travail et « ressources » (argent public, RMA). Même l'OCDE se demande comment évaluer les politiques de l'emploi dans un contexte de « porosité » entre chômage et sous-emplois.

### Des propositions... à concrétiser !

Comment refonder le suivi du chômage sur des bases plus solides et plus pertinentes ? Il faudrait d'abord remplacer le suivi mensuel du nombre des demandeurs d'emploi,

établi par l'ANPE, par un suivi trimestriel du chômage grâce à l'enquête emploi de l'INSEE. Celle-ci permet de mesurer le suivi du chômage selon une définition stable et internationalement reconnue (par le BIT). Elle fournit aussi des infor-

mations sur l'emploi et sa qualité. Elle devrait être complétée par :

- ✓ Les statistiques de l'ANPE, qui permettent une analyse fine à un niveau local (départements, communes). Encore faudrait-il qu'elles concernent tous les inscrits à l'Agence, et pas seulement la catégorie 1.
- ✓ Les statistiques de l'UNEDIC qui doivent fournir des détails sur le nombre de chômeurs indemnisés, sur le niveau et la durée de cette indemnisation.

Face à la diversification de l'insécurité sur le marché du travail, il faut compléter la mesure du chômage par d'autres indicateurs portant sur les concepts de sous-emploi ou d'emploi inadéquat. La mesure actuelle du sous-emploi se limite au temps partiel contraint, alors qu'il faudrait aussi prendre en compte le déclassement, les bas salaires, les emplois précaires.

Quant à l'inactivité, au sens statistique, elle masque souvent des « chômeurs invisibles », que la pression sur les chômeurs pousse de plus en plus à « sortir du marché du travail ».

Au total, une récente étude d'ACDC récente, d'après l'enquête emploi 2005, 11 millions de salariés concernés par un des indicateurs BIT :

- ▶ 3,8 millions de bas-salaires,
- ▶ 2,7 millions de précaires,
- ▶ 4 millions d'emplois « insoutenables » (nuit, plus de 44h hebdo, etc.)
- ▶ 5 millions en sous-emploi ou déclassement.

Enfin le système statistique public doit aussi être capable de répondre, par ses données chiffrées, aux demandes régionales et locales d'évaluations et d'études pour cerner les dynamiques territoriales et les effets des diverses politiques sur l'emploi et le marché du travail. ●

ISABELLE SARGENI-CHEAUD

A noter : L'association Pénombre, espace public de réflexion et d'échange sur l'usage du nombre dans les débats de société : justice, sociologie, médias, statistiques.  
<http://penombre.assoc.free.fr/public/>

